

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 22/01/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, GURY Frank.

Avaient donné pouvoir: MILHORAT Claude à CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile à COSTES-ROBLES Christelle, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia, PATEY Stéphanie à ASTEGNO Victoria.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-10 – AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL POUR L'ASSOCIATION UCRM (UNION CÉPIÈRE ROBERT MONNIER)

Mme BELBEZE, rapporteure, rappelle que, dans le but de faciliter l'accompagnement lié à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, la Ville de Saint-Jory a signé en date du 08/06/2023, une convention avec l'association Union Cépière Robert Monnier (UCRM).

Par délibération n°2024-62 du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé un avenant à cette convention permettant l'augmentation du nombre de permanences, passant ainsi à 2 par semaine.

Considérant à nouveau l'augmentation du nombre de bénéficiaires suivis dans ce cadre, il est proposé de réévaluer le nombre et la durée des permanences, en proposant des permanences les 3 derniers vendredis du mois de 9 h à 12h et 13h30 à 17h.

La signature du présent avenant permettrait la mise en œuvre de ces permanences supplémentaires dans les mêmes conditions que précédemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention entre l'UCRM (Union Cépière Robert Monnier) et la ville de Saint-Jory

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 FEV. 2025



Le Maire, Victor DENOUVION


Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS